



changement de statut commerçant

Par **Mina75**, le **06/08/2009** à **00:13**

Bonjour,

Je suis étudiante en France depuis 6 ans et j'ai toujours renouvelé mes titres de séjour sans soucis. Sauf pour cette année (2008/2009)!

J'ai reçu un OQTF en décembre 2008 et après avoir fait un recours auprès du tribunal administratif j'ai eu gain de cause, mais la procédure a pris plusieurs mois et du coup mon nouveau titre de séjour n'est valable que 4 mois !!!!

Mon projet c'était de créer une entreprise, seulement manque de peau, la prefecture a fait appel ! et là j'ai encore repris un avocat !!

Ma question c'était de savoir si malgré le fait que je sois déjà en procédure, est-ce que si je dépose une demande de création d'entreprise (changement de statut "commerçant") mon dossier sera examiné ou alors ils vont me dire qu'il faut d'abord attendre la fin de la procédure ??

Merci de m'aider avec vos réponses...